

LE BILLET DE NOTRE AVOCAT

Diffamation sur Facebook et Twitter : quelles sont les règles ?

En France, la liberté d'expression s'arrête où commence la diffamation. Depuis la Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, les sites Internet sont soumis aux mêmes droits et devoirs que les organes de presse, notamment en ce qui concerne la diffamation, l'injure et le dénigrement. Les plaintes en diffamation font encourir des sanctions pénales particulièrement sévères lorsqu'elles ont un caractère racial, religieux ou xénophobe. Peu importe que l'on soit journaliste ou particulier, que l'on s'exprime sur un site ou sur un réseau social de type Facebook ou Twitter. La législation ne fait pas de distinction : on reste responsable de ses propos. Quant au débat sur la notion d'espace privé/public à propos des réseaux sociaux, il faut rappeler que tous les contenus directement accessibles aux internautes sans inscription à Twitter ou accessibles à tous les membres de Twitter, sont publics. Il en va de même pour Facebook. Avec le paramétrage « amis de vos amis », on sort assurément du domaine privé. En réalité, la notion de domaine privé est limitée aux contenus qui ne sont accessibles qu'à certains membres, sélectionnés par l'émetteur du tweet ou de la page Facebook. Il faut donc faire attention à tout ce que l'on écrit sur Internet et rester modéré dans ses propos.



M. Martin

M^E ALAIN BENSOUSSAN,
avocat à la cour d'appel de Paris et spécialiste en droit de l'informatique, vous informe de vos droits.

Baromètre

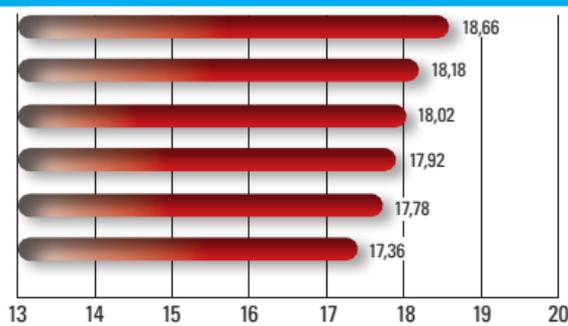
TÉLÉVISION

En partenariat avec



CLASSEMENT DES FAI – DU 16 AU 22/06/2011 *

- 1** Numericable
- 2** SFR
- 3** Orange
- 4** Bouygues Telecom
- 5** Darty
- 6** Free



*Notes sur 20, mesures réalisées à La Garenne-Colombes, Neuilly-sur-Seine et Marseille.

L'ANALYSE

Les services de télévision IP évalués ont présenté des performances bien meilleures que ce qui a pu être constaté ces dernières semaines. Sur les 29568 changements de chaîne réalisés durant la période, seuls cinq échecs ont été constatés. Bien que variant d'une offre à l'autre, la qualité d'image est globalement très bonne. Seul bémol : le temps nécessaire pour voir les images apparaître après avoir commandé le changement de chaîne est parfois un peu lent.